



HAL
open science

La part commune de la propriété. Préface

Edouard Jourdain

► **To cite this version:**

Edouard Jourdain. La part commune de la propriété. Préface. Qu'est-ce que la propriété? Pierre-Joseph Proudhon, Payot, 2024. hal-04567371

HAL Id: hal-04567371

<https://hal.science/hal-04567371>

Submitted on 3 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pierre-Joseph Proudhon

Qu'est-ce que la propriété ?

Préface d'Édouard Jourdain

PETITE BIBLIO
PAYOT

Retrouvez l'ensemble des parutions
des Éditions Payot & Rivages sur
payot-rivages.fr

Cet ouvrage porte le numéro 1261 dans la collection
« Petite Bibliothèque Payot »

© Éditions Payot & Rivages, Paris, 2024
pour la préface et la présente édition de poche

PRÉFACE

La part commune de la propriété

« La propriété, c'est le vol ! » On ne retient le plus souvent de Pierre-Joseph Proudhon que cette formule provocatrice, dont l'écho n'a d'égal que son incompréhension. C'est ainsi qu'il a été tour à tour taxé de « communiste », de « petit-bourgeois » ou de « réactionnaire » par ses adversaires. Lui se dit, dès son premier mémoire sur la propriété en 1840, « anarchiste ». Non qu'il soit contre l'ordre, au contraire, et bien que cela paraisse paradoxal, il affirme que « le plus haut degré d'ordre dans la société s'exprime par le plus haut degré de liberté individuelle, en un mot par l'anarchie¹ ».

Dans un contexte marqué par l'avènement de la société industrielle et la montée en puissance de l'État, sa pensée se construit d'abord par une révolte : révolte contre les inégalités, l'exploitation et la domination. Aussi se donne-t-il un plan de travail. *Destruam et aedificabo*. « Je détruirai pour reconstruire », aimait-il répéter. Cette reconstruction, il va la développer, à partir d'une conception de la justice capable de résoudre la « question sociale ».

Né en 1809 à Besançon, fils d'une cuisinière et d'un tonnelier devenu brasseur, Pierre-Joseph Proudhon a la particularité d'être, parmi les socialistes de son époque,

1. Proudhon, *La Voix du peuple*, 29 décembre 1849.

8 / *Qu'est-ce que la propriété ?*

un des seuls d'origine populaire. Tour à tour gardien de vaches dès sa prime enfance, ouvrier typographe et journaliste, il eut selon ses propres dires « le rare avantage, si c'en est un, de naître peuple, d'apprendre ce qui a fait le peuple tel qu'il est aujourd'hui, et de rester peuple¹ ». Au collège de Besançon où il entre à 12 ans, il est poursuivi par sa condition sociale, marqué par le fait que ses parents ne puissent pas lui acheter les livres dont il a besoin pour étudier. Il travaille néanmoins avec la passion d'apprendre et ses professeurs sont marqués par son érudition. À 19 ans, il entre dans une imprimerie de Besançon qui est l'occasion pour lui de parfaire ses connaissances en théologie, en hébreu et en grammaire comparée.

En 1836, il fonde sa propre imprimerie avec deux associés mais, dès 1837, elle fait l'objet d'une liquidation. Dans l'intervalle, il a pu publier un *Essai de grammaire générale* non signé. Il reprend alors ses études et saisit une opportunité qui va lui permettre de rédiger ses premiers ouvrages significatifs : après avoir passé le baccalauréat à 28 ans, il obtient en effet, en 1838, la pension Suard, instituée par l'Académie de Besançon, qui lui offre une rente pour trois ans, lui permettant de rédiger en six mois à 31 ans l'ouvrage qui l'a rendu célèbre : *Qu'est-ce que la propriété ?*.

Généalogie d'un scandale

À l'origine de l'écriture de cet ouvrage, il ambitionne de répondre à la question suivante : « Pourquoi Louis-Philippe aurait 30 millions de francs de revenus tandis que je n'ai que 30 centimes² ? ». Publié en 1840,

1. Proudhon, *De la justice dans la Révolution et dans l'Église*, t. 1, Paris, Garnier frères, 1858, p. 46.

2. Proudhon, Cahier 3, in-4, NAF 18256.

Qu'est-ce que la propriété ?, frappe ses contemporains. Marx écrira, dans *La Sainte Famille*, qu'il a « la même importance pour l'économie politique moderne que celui de Sieyès : *Qu'est-ce que le Tiers-État ?* » pour la politique moderne ». Très tôt, Proudhon se passionne pour les questions économiques, convaincu qu'il est nécessaire de les aborder en scientifique pour tenter de résoudre le problème social et sortir de la misère la classe laborieuse dont il vient. « Le politique aujourd'hui est de l'économie politique¹. »

Le point de départ de son texte est constat brutal : la Révolution française a consacré les droits de l'homme, l'égalité de tous devant la loi, la liberté de jouir de sa propriété et pourtant ces droits ne sont en grande partie qu'une simple déclaration d'intention qui n'est pas suivie des faits. La montée du paupérisme et la formation d'une classe prolétaire toujours davantage exploitée vont le conduire à chercher les raisons de cet échec. Pour lui, elle est toute trouvée : la cause principale est la consécration de la propriété privée capitaliste.

Pour l'anarchiste, la propriété, d'une part, n'est pas un fait isolé. Elle doit être appréhendée dans sa dimension sociale, historique et morale. À partir de ces prémisses, on peut alors constater que la propriété contient une dimension à la fois positive et négative qui doit se déployer peu à peu dans toute sa positivité à mesure de l'avènement de la justice : « Il faut trouver la progression dont la propriété n'est qu'un des termes, construire la série hors de laquelle la propriété, n'apparaissant que comme un fait isolé, une idée solitaire, reste toujours inconcevable et stérile ; mais dans laquelle aussi la propriété reprenant sa place, et par conséquent sa véritable forme, deviendra partie essentielle d'un tout harmonique

1. Proudhon, *Économie, ou Nouveaux Principes d'une philosophie sociale*, manuscrit 2863, Bibliothèque municipale de Besançon.

10 / *Qu'est-ce que la propriété ?*

et vrai, et, perdant ses qualités négatives, revêtra les attributs positifs de l'égalité, de la mutualité, de la responsabilité et de l'ordre¹. » D'autre part, toute l'étude de Proudhon consiste à montrer que la propriété est contradictoire en elle-même, ce qu'il résume six ans plus tard dans son ouvrage *Contradictions économiques* : « La propriété, en fait et en droit, est essentiellement contradictoire, et c'est par cette raison même qu'elle est quelque chose. En effet, la propriété est le droit d'occupation ; et en même temps le droit d'exclusion. La propriété est le prix du travail ; et la négation du travail. La propriété est le produit spontané de la société ; et la dissolution de la société. La propriété est une institution de justice ; et la propriété c'est le vol². » Cette dernière affirmation a fait le succès d'une formule aussi provocante que mal comprise. Il faut bien comprendre la distinction entre la propriété et la possession. Lorsque Proudhon emploie le terme de propriété dans son acception positive, c'est au sens de possession, c'est-à-dire la propriété moins le droit d'aubaine qui confère à la propriété la possibilité d'engendrer du capital sans travail (en cela le droit d'aubaine recoupe l'intérêt ou usure, loyer, profit, etc.) C'est principalement ce droit d'aubaine qui justifie les inégalités, la division en classes sociales, la spéculation financière improductive, etc.

Il s'attaque alors à la propriété en critiquant notamment la façon dont elle est définie dans le code civil, à l'article 544 : « La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements. » Le code civil affirme donc deux principes contradictoires dont on dit qu'ils sont en

1. Proudhon, *Contradictions économiques*, t. 2, Paris, Fresnes Antony, 1983, p. 235.

2. *Ibid.*, p. 234.

tension comme s'ils étaient de la même force : la propriété est absolue d'un côté, elle est limitée par la loi censée dire l'intérêt général l'autre. Or si l'article 544 du code civil introduit la possibilité de limitation de la propriété, c'est bien que la propriété ne porte et ne peut porter en elle la justice adéquate à la légitimité pourtant absolue de son principe. D'autre part, comme le soutiendra plus tard Edgard Pisani¹, dans la continuité de Proudhon, « tout est fait (et la chose est essentielle) pour que dans l'affrontement, dans le débat, la charge de la preuve incombe au défenseur de l'intérêt public. La propriété privée est le fondement ; il faut des raisons fondamentales pour y porter atteinte. [...] L'intérêt général doit se justifier. La propriété n'a pas à le faire. Elle existe et trouve en elle-même les arguments de son existence et de sa durée² ».

*Au-delà de la propriété :
Proudhon inspirateur des communs ?*

L'une des défenses récemment réinvestit face à la propriété privée est celle de la théorie des communs. Cette notion est aujourd'hui investie de manière plurielle, pragmatique et radicale, pour concevoir des modalités d'organisation alternatives face à l'exclusion propriétaire. Ils s'inscrivent dans une longue histoire mais l'on retient souvent les communs du Moyen Âge où les paysans avaient la possibilité de faire paître leurs troupeaux ou de glaner des moyens de subsistance (comme le bois) sur des terres ouvertes à tous et gérées en commun, consacrant des droits d'usage

1. Edgard Pisani est un homme politique qui a été ministre de l'Agriculture de 1961 à 1966, et de l'Équipement en 1966 et 1967.

2. E. Pisani, *Utopie foncière*, Paris, Gallimard, 1977, p. 71-72.

12 / *Qu'est-ce que la propriété ?*

collectifs. Cette manière d'envisager le rapport aux biens a pris fin à partir de XVI^e siècle avec ce que l'on a appelé le mouvement des enclosures, fermant ces terres pour mieux les faire fructifier (notamment en y élevant des moutons pour vendre leur laine) et entraînant une paupérisation de la paysannerie, souvent suivi d'un exode rural et même d'un essor de la piraterie. Certains comme Karl Marx ont vu dans ce phénomène la naissance de la propriété capitaliste. Thomas More, lui, dans sa fameuse *Utopie*, y voit la naissance d'un individualisme auquel il est nécessaire de trouver une alternative. La notion de communs revient, notamment à la suite de l'échec du communisme de l'Union soviétique comme nouvelle forme d'alternative à la propriété capitaliste. Il ne s'agit pas à proprement dit d'un « retour » mais bien d'une relecture moderne dans une perspective notamment dessinée par les travaux pionniers de la prix Nobel d'économie Elinor Ostrom, mais aussi de ceux de Proudhon qui est « l'un des premiers théoriciens de l'institution du commun¹ ».

L'approche par les communs de la propriété dépasse les seules options de la privatisation et de la nationalisation (au sens d'étatisation) dans la mesure où elles restent prisonnières de la logique propriétaire au sens du droit absolu d'une personne sur une chose. Envisageant sa socialisation, les communs reconnaissent une fonction sociale de la propriété qui passe par une première observation sociologique. « L'idée est qu'il y a, dans la propriété, un espace qui résiste non seulement à la propriété, mais aussi aux multiples autres prérogatives individuelles. Il y a d'une certaine façon de la chose commune dans une chose appropriée et l'usage commun à tous déborde les seuls

1. Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun. Essai sur la révolution au xx^e siècle*, Paris, La Découverte, 2014, p. 371.

droits subjectifs¹. » Le bien en effet ne se réduit pas toujours à son seul statut d'objet d'un sujet propriétaire tout-puissant : l'immeuble, par exemple, montre que le bien a une fonction sociale dans la mesure où dans ce cas il est difficile de nier la nécessité de règles sanitaires ou environnementales (qui peuvent concerner le voisinage) dont la dimension est éminemment sociale.

Les choses communes sont des choses sans maître qui sont communes de fait. Comme le soulignait Proudhon, « l'eau, l'air et la lumière sont choses communes, non parce qu'inépuisables, mais parce qu'indispensables² ». Dès lors, il s'agit de s'assurer d'un accès de tous à l'usage de cette ressource dans la mesure où elle est une nécessité de l'existence. Cet accès peut être restreint par un accaparement mais aussi par une dégradation de la ressource (comme la pollution de l'eau). « Priver quelqu'un de la jouissance des choses communes c'est le priver de ce qui est indispensable à la vie³. » Comme le souligne Pierre Crétois, le propre est toujours inscrit dans des interactions et des interdépendances, les choses elles-mêmes pouvant former des lieux nécessaires aux interactions sociales. « Par conséquent, elles ne peuvent plus faire l'objet d'une appropriation exclusive⁴. » Le propre peut ainsi se conjuguer avec le commun dès lors que l'on distingue

1. J. Rochfeld, M. Cornu et G. Martin (dir.), « L'échelle de communalité. Propositions de réforme pour intégrer les biens communs en droit », Rapport final de recherche GIP Mission de recherche Droit et Justice, n° 17-34, avril 2021, p. 104.

2. Voir *infra*, p. 111.

3. Benoît Jadot, « L'environnement n'appartient à personne et l'usage qui en est fait est commun à tous », in Ost et S. Gutwirth (dir.), *Quel avenir pour le droit de l'environnement ?*, Facultés universitaires de Saint-Louis, 1996, p. 56.

4. Pierre Crétois, *La Part commune. Critique de la propriété privée*, Paris, Amsterdam, 2021, p. 207.

14 / *Qu'est-ce que la propriété ?*

l'appropriable et la possession. Proudhon, en évoquant la métaphore du théâtre par Cicéron, met ainsi en exergue cette distinction fondamentale pour mieux concevoir la fonction sociale de la propriété : « Le théâtre, dit Cicéron, est commun à tous ; et cependant, la place que chacun y occupe est dite *sienne* : c'est-à-dire évidemment qu'elle est une place *possédée*, non une place *appropriée*. Cette comparaison anéantit la propriété ; de plus, elle implique égalité. Puis-je, dans un théâtre, occuper simultanément une place au parterre, une autre dans les loges, une troisième vers les combles ? [...] Ce qui appartient à chacun n'est pas ce que chacun peut posséder, mais ce que chacun a droit de posséder. Or, qu'avons-nous droit de posséder ? Ce qui suffit à notre travail et à notre consommation ; la comparaison que Cicéron fait de la terre à un théâtre le prouve. Après cela, que chacun s'arrange dans sa place à son gré, qu'il l'embellisse et l'améliore, s'il peut, il lui est permis : mais que son activité ne dépasse jamais la limite qui le sépare d'autrui. La doctrine de Cicéron conclut droit à l'égalité ; car l'occupation étant une pure tolérance, si la tolérance est mutuelle, et elle ne peut pas ne pas l'être, les possessions sont égales¹. »

Le capitalisme contre l'économie réelle

Au-delà de la critique de la propriété, Proudhon opère une critique radicale du capitalisme. Il nous met en présence de l'erreur commune aux marxistes et aux libéraux qui pensent que le capitalisme obéit à la loi du marché. D'après Marx, la critique du capitalisme se fonde sur l'échange entre capitalistes et travailleurs, le capitaliste payant la valeur de la force de travail mais

1. Voir *infra*, p. 70.

récupérant la plus-value qui résulte de la différence entre le salaire et le produit de la journée de travail (arbitrairement allongée). La relation entre le capitaliste et le travailleur se fonde alors sur un échange conforme aux lois de l'économie. C'est pourquoi nous retrouvons chez Marx une critique de l'échange à partir de laquelle il aboutit à la nécessité du monopole d'un État s'occupant de la répartition.

Proudhon, au contraire, estime que le capitalisme se reproduit en dérogeant à l'échange et aux lois de l'économie. Cette dérogation du capitalisme aux lois naturelles de l'échange trouve par ailleurs son acmé dans la spéculation financière qui entraîne nécessairement des cycles de catastrophes économiques et sociales : « La Bourse est le monument par excellence de la société moderne¹. »

Dans son *Manuel du spéculateur en Bourse*, sa critique est à la fois morale et économique : il s'oppose à l'agiotage comme pari sur la fluctuation des prix : nulle création de valeur ici mais uniquement déplacement de richesse avec un gagnant et un perdant. Ce qui importe est avant tout le réel. La production contre la finance qui n'a plus pour fonction de créer de la valeur ajoutée mais un capital abstrait accaparé par quelques-uns dont les manœuvres, en prenant le réel pour objet spéculatif, conduit tôt ou tard à la destruction de la valeur réelle, produit du travail. « Le travail a disparu au souffle du crédit ; la valeur réelle s'évanouit devant la valeur fictive, la production devant l'agiotage. La terre, les capitaux, le talent, le travail même, si quelque part encore il se rencontre du travail, servent d'enjeux. De privilèges, de monopoles, de fonctions publiques, d'industrie, on ne se soucie plus ; la richesse, on ne la

1. Proudhon, *Le Manuel du spéculateur à la Bourse* (1856), Alfortville, Éditions ère, 2009, p. 75.

16 / *Qu'est-ce que la propriété ?*

demande pas au travail, on l'attend d'un coup de dé¹. » D'où l'intérêt porté par Proudhon aux lois du crédit et de l'échange : il importe de faire rentrer à nouveau dans le circuit de l'économie réelle ce qui s'évapore dans une économie fictive, et de démocratiser sur un mode égalitaire la propriété.

Dans cette perspective, il avait par ailleurs conçu une Banque du peuple à crédit gratuit afin de procurer aux travailleurs le capital nécessaire à la possession de moyens de production. Cette banque reposait sur trois principes essentiels : la gratuité du crédit grâce à une suppression progressive du taux d'intérêt, la suppression du numéraire (grâce à un billet d'échange affranchit de la condition de remboursement en espèce) et la généralisation de la lettre de change payable à vue contre des marchandises ou des services. Ce socialisme du crédit est loin cependant de remplir ses promesses révolutionnaires, ne s'attaquant pas directement aux problèmes d'organisation de la production et de la consommation. La banque voit le jour fin janvier 1849 mais est liquidée deux mois après son lancement, notamment en raison de la condamnation de Proudhon à trois ans de prison suite à la parution de ses deux articles contre le président Louis Napoléon Bonaparte parus dans *Le Peuple*.

La propriété comme dette

L'une des critiques majeures de la propriété avancée par l'anarchiste consiste à dire que le capitaliste s'approprie indûment ce qu'il appelle la force collective des travailleurs. Autrement dit, le capitaliste est endetté socialement mais considère que cette dette ne doit pas être remboursée : « Le capitaliste, dit-on, a payé les

1. Proudhon, *Contradictions économiques*, t. 2, *op. cit.*, p. 243.

journées des ouvriers. Pour être exact, il faut dire que le capitaliste a payé autant de fois une journée qu'il a employé d'ouvriers chaque jour, ce qui n'est point du tout la même chose. Car, cette force immense qui résulte de l'union et de l'harmonie des travailleurs, de la convergence et de la simultanéité de leurs efforts, il ne l'a point payée. Deux cents grenadiers ont en quelques heures dressé l'obélisque de Louxor sur sa base ; suppose-t-on qu'un seul homme, en deux cents jours, en serait venu à bout¹ ? » Cette idée de dette sociale réappropriée de manière indue par la propriétaire est propre au capitalisme, mais elle dépasse ce seul régime économique. La dette se retrouve partout dans la mesure où le fruit du travail est toujours lié à un collectif, une histoire, une coopération dépassant l'individu qui seul est incapable de produire quoi que ce soit. Toute production induit l'endettement social du producteur, ce qui implique la nature foncièrement collective de la propriété. Elle ne peut par conséquent jamais faire exclusivement l'objet d'une appropriation. Ainsi, « tout travail humain résultant nécessairement d'une force collective, toute propriété devient, par la même raison, collective et indivise : en termes plus précis, le travail détruit la propriété² ».

Cette idée de dette sociale appliquée à l'économie a des conséquences dont Proudhon n'a parfois eu que l'intuition, notamment concernant la comptabilité dont il est l'un des seuls penseurs aujourd'hui encore à avoir saisi l'importance politique : « J'ai fini par découvrir que [...] bon nombre d'économistes étaient de fort mauvais

1. Voir *infra*, p. 136.

2. *Ibid.*, p. 312. Ce à quoi Proudhon ajoute : « Toute capacité travailleuse étant, de même que tout instrument de travail, un capital accumulé, une propriété collective, l'inégalité de traitement et de fortune, sous prétexte d'inégalité de capacité, est injustice et vol. »

18 / *Qu'est-ce que la propriété ?*

comptables, n'entendant rien du tout au *droit* et à l'*avoir*, en un mot à la tenue des livres¹. » La comptabilité est en effet souvent conçue comme un simple tableau technique avec des entrées et des sorties. Or la comptabilité, qui a évolué dans l'histoire, rend compte pour chaque société de ce qui compte pour elle, autrement de ce qui est *capital*. Capital qui aujourd'hui est de manière abusive associé au seul capital financier devant être mis au passif d'une entreprise dès lors qu'il s'agit d'une dette².

La voie de l'autogestion

Entre la « communauté » (communisme) et la « propriété » (capitalisme), Proudhon veut édifier une autre voie. « L'un et l'autre niant tour à tour, le socialisme l'expérience de l'humanité, l'économie politique la raison de l'humanité, tous deux manquent aux conditions essentielles de la vérité humaine³. » En posant les jalons économiques répondant aux impératifs de justice qui échappent à ces deux systèmes jumeaux, il s'agit alors de faire en sorte que « toutes idées, tous intérêts soient ramenés à l'égalité, au droit commun, à la justice, à la pondération, au libre jeu des forces, à la libre manifestation des prétentions, à la libre activité des individus et des groupes, en un mot, à l'*autonomie*⁴ ». Tous les travailleurs doivent devenir, à terme, propriétaires de leur compagnie, participer à sa direction et

1. Proudhon, *Contradictions économiques*, t. 2, *op. cit.*, p. 176.

2. Sur cette question de comptabilité et du capital comme dette je me permets de renvoyer à Edouard Jourdain, *Quelles normes comptables pour une société du commun ?*, ECLM, 2019 et « Le capital comme commun », *Esprit*, juin 2022.

3. Proudhon, *Contradictions économiques*, t. 2, *op. cit.*, p. 391.

4. Proudhon, *De la capacité politique des classes ouvrières*, t. 2, Paris, Éditions du monde libertaire, 1977, p. 414.

aux bénéfiques. Le capital primitif de l'entreprise doit ainsi se transformer en obligations progressivement amorties. Autrement dit, il convient que le travail des ouvriers, source du capital, s'identifie juridiquement à ce capital, qu'il apparaisse en droit ce qu'il est en fait. Au sein de la fédération, dite fédération agricole-industrielle, doit se constituer une « convention entre les producteurs et les consommateurs¹ », résultante d'une démocratie à la fois économique et politique.

Dans cette perspective révolutionnaire, la propriété ne représente plus le vol, elle constitue au contraire l'aboutissement de l'émancipation. Ici, l'autogouvernement des travailleurs allant de pair avec la socialisation des moyens de production rejoint l'autogouvernement des biens communs par la socialisation du travail et des capitaux. Les compagnies de travailleur, donc, ne sont soumises ni au capital ni à l'État : « L'association ouvrière restera une utopie, tant que le gouvernement n'aura pas compris que les services publics ne doivent être ni exécutés par lui-même, ni convertis en entreprises privées et anonymes, mais confiés à forfait et par baux à termes à des compagnies d'ouvriers solidaires et responsables². » Le monopole devient alors impossible grâce à l'équilibre des forces économiques qui se réalise par la fédération des producteurs, autonomes et responsables.

Une question de justice

Pour l'anarchiste, le rapport de l'homme à la propriété ne peut se justifier que par sa finalité : « Ce n'est ni dans

1. Proudhon, *Des réformes à opérer dans l'exploitation des chemins de fer*, Paris, Garnier frères, 1855, p. 309.

2. Proudhon, *Du principe fédératif* (1863), Paris, Rivière, 1959, p. 275.

20 / Qu'est-ce que la propriété ?

son *principe* et ses *origines*, ni dans sa *matière* qu'il faut chercher la raison de la propriété ; à tous ces égards, la propriété, je le répète, ne peut rien nous offrir de plus que la possession ; c'est dans ses FINS¹. » La propriété n'est donc pas un droit de l'homme comme semblent l'entendre les déclarations des droits de l'homme de 1789, 1793 et 1795. Elle est avant tout une fonction, et « c'est parce qu'elle est une fonction à laquelle tout citoyen est appelé, comme il est appelé à posséder et à produire, qu'elle devient un droit : le droit résultant ici de la destinée, non la destinée du droit² ». Par sa finalité, la justice, et par son mode de gestion autonome et égalitaire qui implique des décisions et des règles soutenues par une morale, « la justification de la propriété [...] est essentiellement politique³ ». Le 6 janvier 1840, dans son cahier de lecture, Proudhon note : « Du droit de propriété : j'entreprends un travail qui, dans un siècle ou deux, sera devenu complètement inutile et vain, quelque nouveau qu'il paraisse aujourd'hui pour les idées et pour le fond. On s'étonnera seulement que des choses si simples aient eu besoin de démonstration, et que le monde ait été six mille ans à les contredire⁴. »

Édouard JOURDAIN⁵

1. Proudhon, *Théorie de la propriété* (1866), Paris, L'Harmattan, 1997, p. 128.

2. *Ibid.*, p. 149.

3. *Ibid.*, p. 225.

4. Proudhon, cahier 11 in-8°, NAF 18258.

5. Édouard Jourdain est maître de conférences en science politique à l'université catholique de l'Ouest. Il est notamment l'auteur des ouvrages *Proudhon* (2009) et *Les Communs* (2021) dans la collection « Que sais-je ? ».